

12-D067r/Eso

Relancer les investissements et la croissance en Europe

Recommandation de la Commission Economique et Sociale
adoptée par le Conseil Central de Gaia (15 juin 2012)

I. La Commission économique et sociale de la Ligue Européenne de Coopération Économique, réunie à Paris le 31 mai 2012, a débattu avec plusieurs personnalités (Philippe ASKENAZY et Benat BILBAO-OSORIO, professeurs - Anne BUCHER, Directeur à la Commission européenne - Jean-Luc SCHNEIDER, Directeur à l'OCDE - Xavier TIMBEAU, Directeur de l'OFCE) du thème "Comment relancer les investissements et la croissance en Europe". Elle en retire les **constatations** suivantes:

a) La nouvelle aggravation de la crise financière, liée aux doutes quant à la capacité d'un nombre croissant de pays de faire face à un endettement excessif et de redresser leurs comptes publics, a entraîné une rechute de la conjoncture économique qui fait craindre aujourd'hui un "double dip". Les dernières prévisions de la Commission européenne sont en effet une croissance négative (-0,3%) en 2012, et très faible (1%) en 2013, pour la zone euro; elles sont à peine meilleures pour l'ensemble de l'U.E. On ne saurait s'en étonner, car toutes les tendances sont négatives à court terme: freinage de la dépense publique, chômage et austérité salariale (sauf depuis peu en Allemagne) réduisant la consommation, crise de confiance généralisée, frilosité des investisseurs, aversion au risque des banques (malgré les efforts importants de la BCE), réglementations prudentielles à l'effet-*contra-cyclique* ...

b) En outre, la situation de plusieurs pays - et pas seulement de la Grèce - fait clairement craindre, même si des éléments de rééquilibrage semblent déjà en œuvre du fait des flux migratoires, la poursuite d'une "spirale descendante". Il y a à cela trois raisons principales: la récession provoquée par des mesures de redressement budgétaire indispensables mais trop longtemps différées aggrave dans un premier temps les déficits publics; la méfiance des marchés quant au succès de ces mesures porte les taux d'intérêt de la dette à un niveau insupportable à moyen terme, car il accroît encore les déficits que l'on cherche à résorber (par exemple, le seul écart de taux d'intérêt à dix ans entre la dette allemande et la dette italienne représente non moins de cinq points de PIB!); enfin, le fait que tous les pays de l'U.E. s'efforcent au même moment de réduire leurs déficits et d'accroître leurs exportations entraîne une sorte de "multiplicateur d'austérité" aux effets pernicieux, les efforts de chacun accroissant les problèmes des autres.

c) Les mesures de bonne gestion budgétaire contenues dans le "six pack" et dans le Pacte budgétaire actuellement soumis à la ratification des pays membres, y compris l'adoption d'une "règle d'or" laissant sa place légitime à l'investissement, sont indispensables pour éviter de nouveaux dérapages. On doit cependant relever qu'une stricte application du précédent Pacte de stabilité et de croissance, alors écartée par les gouvernements - y compris ceux qui insistent aujourd'hui le plus sur le nécessaire sérieux budgétaire - aurait permis naguère d'éviter certains dérapages. L'application *effective* dans le futur des règles édictées est donc tout aussi importante que leur libellé.

d) Lorsque les plans de rigueur mis en place par les gouvernements ne préservent pas suffisamment l'investissement, la chute des recettes risque d'anéantir tous les efforts faits pour redresser les budgets en réduisant la dépense publique. Il est patent que ce volet investissements a été trop négligé, y compris dans les travaux menés au niveau communautaire jusqu'à ce jour. La conduite de la politique économique européenne dans

l'avenir devrait distinguer bien plus fortement les dépenses liées à la consommation courante (qui ne devraient en aucun cas être financées par emprunt) et les dépenses créatrices pour l'avenir: la recherche-développement-innovation, la formation tout au long de la vie, clefs de gains de productivité sans lesquels la croissance potentielle en Europe restera anémique; et les investissements productifs du secteur privé comme du secteur public.

e) Pour que le poids des plans de redressement soit accepté par les opinions publiques – ce qui est évidemment indispensable dans des régimes démocratiques –, deux éléments, aujourd'hui souvent absents, doivent figurer: une répartition juste des efforts, qui permette de constater que chaque citoyen européen et chaque type de revenus participe équitablement aux sacrifices demandés; et une vraie perspective d'amélioration, à terme visible. Sans espérance de "sortie du tunnel", appuyée sur un leadership politique crédible, la contestation qui s'est développée risque de menacer l'essence même de nos démocraties.

II. Face à cette situation dangereuse pour la cohésion et pour l'avenir même de l'Union européenne, chacun sent bien aujourd'hui que des mesures doivent être prises pour stimuler la croissance. Dans ce but, la Commission Economique et Sociale de la Ligue formule les **recommandations** suivantes:

1. La relance de la croissance en Europe est le complément nécessaire et non le substitut des **mesures de bonne gestion budgétaire, qui demeurent indispensables**. La Ligue souscrit pleinement au renforcement du Pacte de stabilité et de croissance et aux mesures contenues dans le "six pack"; elle souhaite la ratification rapide par tous les pays-membres du Pacte budgétaire.
2. Pour situer ces mesures dans un horizon de croissance durable, ce pacte devrait toutefois être complété par **un Pacte de croissance, sur lequel s'engageraient aussi les Etats-membres**. Il faut donner dans les arbitrages budgétaires la plus grande place possible aux investissements porteurs d'avenir, à la recherche et à l'innovation afin d'améliorer la *compétitivité* européenne. Il est aussi indispensable de poursuivre le travail de fond pour améliorer la compétitivité de nos pays et la résilience de nos économies par des réformes structurelles (cf résolution de la Ligue du 28 juin dernier).
3. La mise en application du Pacte de croissance doit **donner une plus grande place aux institutions communautaires**, en cessant de privilégier systématiquement l'approche-inter-gouvernementale. La Ligue a suggéré, dans sa résolution du 2 décembre 2011, qu'un "Ministre des Finances européen", membre de la Commission européenne et doté, sous le contrôle du Parlement européen, des pouvoirs nécessaires pour faire respecter les règles des Pactes de Stabilité et de Croissance, préside à la fois le Conseil éco/fin et le Conseil compétitivité. Il devrait pouvoir s'appuyer sur un budget commun suffisamment significatif, appuyé sur de véritables ressources propres. Ces progrès devraient être organisés, par un accord politique si possible à 27, sinon à 17 ou moins (coopérations renforcées, approche pays par pays type Schengen).
4. Les **réformes structurelles nécessaires pour décloisonner les économies et faciliter la mobilité des facteurs de production** (travail, capitaux,) **doivent être poursuivies** sans faiblesse, mais aussi en veillant à éviter une course au "moins-disant" social et fiscal. Il en est de même pour la poursuite/approfondissement du marché unique des biens et services, comme le propose le mémorandum conjoint "A plan for growth in Europe" soumis en février dernier par douze chefs d'Etat et de gouvernement européens; en effet, la fragmentation des marchés et les freins à la mobilité des facteurs de production sont des obstacles à la croissance et le risque

d'un regain de protectionnisme doit être évité. Toutefois, la plupart de ces mesures ne donneront de conséquences favorables que progressivement, même elles peuvent avoir un effet négatif dans un premier temps.

5. **L'intervention de la BCE en soutien des banques pour assurer leur liquidité et permettre de continuer à financer l'économie reste évidemment indispensable et urgente**; elle doit être maintenue autant que nécessaire. Parallèlement doit être facilitée la reconstitution des fonds propres des banques, accélérée la marche vers un système européen unifié de supervision et prévue la mise en place d'un système européen de garantie des dépôts pour maintenir la confiance des marchés et des épargnants dans la viabilité durable de ces acteurs essentiels du développement économique.
6. **Les nouvelles régulations financières en cours d'élaboration, notamment Bâle 3, Solvabilité 2 et les normes comptables**, devraient être conçues et mises en œuvre, y compris dans leur calendrier, pour **éviter les effets pro-cycliques** qui entravent la reprise des économies européennes. Permettre un financement suffisant des entreprises doit être absolument prioritaire. Cela doit conduire à encourager et non à décourager la prise de risques qui, au lieu d'être purement spéculatifs, favorisent l'investissement productif et le renforcement du capital des entreprises, notamment les PME.
7. L'Union Européenne doit **financer des projets collectifs d'investissement générateurs de croissance, mais en veillant davantage que par le passé à ce qu'ils soient rentables**: pourraient par exemple être financés, à partir de critères d'évaluation précis, des réseaux d'interconnexion électrique, des énergies nouvelles, un programme de séquestration du carbone ... Les instruments utilisés pourraient être la BEI et le FEI, mais aussi **l'émission directe de "project bonds"** pour compte commun par l'Union européenne; le remboursement de ces titres serait assuré par les recettes dégagées (péages...) et garanti par le budget communautaire, de préférence à partir d'une recette communautaire nouvelle telle que la taxe carbone ou la taxe sur les transactions financières et/ou une part de TVA communautaire - cf résolution de la Ligue du 2 décembre 2011. Un **large recours aux partenariats public-privé** devrait permettre, au moins dans un premier temps, de démultiplier les moyens précités en faveur de l'investissement.
8. Le programme communautaire de recherche-développement (**PCRDT**) **devrait être accru substantiellement en volume, mais surtout notablement révisé** pour être davantage orienté vers de dépôt de brevets et la valorisation de la propriété intellectuelle, l'applicabilité et la **mise sur le marché d'innovations**: c'est la condition d'une amélioration fondamentale de la sous-compétitivité dont souffrent nombre de pays européens.
9. La Ligue réitère son soutien à **l'émission d'emprunts communs européens (eurobonds, ou "obligations de stabilité") en contrepartie de mesures crédibles et contrôlés de redressement budgétaire durable**, proposée par la Commission Européenne dans son Livre Vert de novembre 2011. De telles émissions contribueront à rétablir la confiance des marchés.
10. Il reste nécessaire et urgent de limiter les "spreads" excessifs qui étouffent le redressement des Etats les plus en difficulté. Ceci doit se faire pour le moment par **l'intervention de l'Eurosystème sur le marché des dettes souveraines** pour faciliter le fonctionnement de ce marché; le rachat (avec ou sans stérilisation) de titres sur le marché secondaire devra donc être poursuivi autant que nécessaire. Pour l'avenir, la Ligue a formulé une proposition concrète portant sur l'émission de bons à deux ans (T-bills, cf proposition "Euro T-Bills Fund" du 25 janvier 2012), en privilégiant des engagements conjoints et solidaires (joint and several) de tous les

Etats-membres de la zone euro. Une autre approche possible est la distinction d'une dette "bleue" et d'une dette "rouge": la première dette seule serait progressivement mutualisée. Une autre approche d'un grand intérêt serait la mutualisation (au travers d'un Fonds ayant accès aux refinancements de la BCE) d'un soutien en capital aux banques en difficulté, dans la mesure où leur sauvetage, qui est dans l'intérêt collectif, pèse aujourd'hui indûment sur les finances publiques de certains Etats. Une Agence de la dette européenne devrait être établie dès que possible; elle pourrait déboucher ensuite sur la création d'un Fonds monétaire européen.
